

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 16 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le lundi 12 juin 2023, s'est réuni le vendredi 16 juin 2023 à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	X				
BIET Thomas	X				
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne		X	Christian BODERE		
COCHOU Christine		X	Roger PERON		
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Pascal GODEC		
GLEHEN Danièle	X				
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X			
KERRIOU Christian	X				
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri		X			
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle		X	Lénaïg LOPERE		
LE GOFF Françoise	X				
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle		X	Thomas BIET		
SEITHER Charles	X				
STRULLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure		X	Daniel GLEHEN		

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 15 au début de la séance
- votants : 22

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET

16) Del2023-043 T Avenant au marché de travaux de rénovation de l'enceinte du Manoir de Kergoz (PJ Annexe G)

Nomenclature : 1.1.8 – Commande publique – Avenants

Rapporteur : M. Christian BODERE

Le rapporteur expose qu'un élément nouveau est apparu à l'occasion des travaux cités en objet. Un escalier attenant à l'enceinte ne repose sur aucune fondation. Il y a lieu de le consolider.

Aussi, le rapporteur propose un avenant avec l'entreprise Lefèvre en charge des travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le marché de travaux rénovation de l'enceinte du Manoir de Kergoz notifié le 29 /11 / 2022 à la société LEFEVRE,

Pris l'avis favorable du Maitre d'œuvre,

Considérant que pour la bonne exécution de ce marché, un ajustement du volume de travaux doit être réalisé.

Le devis s'élève à 12 392,71 € HT soit à moins de 5% du marché de l'entreprise Lefèvre, qui s'élève à 297 294.81 € HT avec les deux prestations supplémentaires validées.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuver** l'avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation de l'enceinte du Manoir de Kergoz.
 - Montant initial du marché : 297 294.81 € HT
 - Montant de l'avenant n°1: 12 392.71 € HT
 - Nouveau montant du marché (montant initial + avenant n°1): 310 317.52 € HT
- **Autorise** le maire à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces correspondantes.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

